

À la suite d'une consultation menée auprès d'établissements bancaires, plusieurs propositions ont été reçues. Après analyse comparative des conditions financières et techniques des différentes offres, l'exécutif propose de retenir l'offre du Crédit Mutuel présentant les caractéristiques suivantes :

Prêt à long terme – taux fixe Montant : 450 000 €
Durée d'amortissement : 20 ans
Périodicité des échéances : Trimestrielle – Echéances constantes en capital et en intérêts
Taux d'intérêt : 3.70%
Frais de dossier : 450.00 € (0,10% du montant accordé)
Disponibilité des fonds : dès signature du contrat, soit en totalité, soit par fractions et au plus tard le 31/08/2025
Montant des trimestrialités : 7 985,45 €
Remboursement anticipé : Possible à tout moment sans préavis – Indemnité de 5 % du montant du capital remboursé par anticipation

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2026-040 en date du 19 février 2026 adoptant le budget primitif 2026,

Considérant la nécessité de contracter un emprunt pour l'acquisition de la propriété cadastrée ZP 104 et ZP 105 à Bagneux afin de poursuivre le projet d'aménagement d'une plateforme de valorisation des déchets sur le territoire,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité (1 contre, 1 abstention)

- **CONTRACTE** auprès du Crédit Mutuel un contrat de prêt pour un montant total de 450 000.00 €, dont les caractéristiques financières et l'objet sont précisés ci-dessus.
- **AUTORISE** monsieur le président de la Communauté de Communes du Pays de Colombey et du Sud Toulinois de l'exécution de la présente délibération qui sera rendue exécutoire après publication et transmission au représentant de l'Etat.

Le secrétaire de séance
Patrick AUBRY

Le Président,
Philippe PARMENTIER

